

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 avril 2019 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mars 2019

ADMINISTRATION

- 4.- Adoption/règlement 489-01-19 amendant le règlement 489-18 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2019
- 5.- Vente pour taxes 2019/adjudication d'immeubles/mandat
- 6.- Contrats de travail des employés cadres 2019 à 2023/autorisation de signature
- 7.- Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) – section locale 3334/ convention de travail 2019 à 2023/autorisation de signature
- 8.- Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) – section locale 3334/ entente #2019-01/autorisation de signature
- 9.- Contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet/ appel de prix/adoption de la soumission

LOISIRS

- 10.- Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale La Sablière de Pointe-Calumet/aide financière et mandataire
- 11.- École des Perséides/course dans le cadre du mois des cubes d'énergie/ contribution financière

URBANISME

- 12.- Adoption/règlement 308-71-19 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone P-1 217

HYGIÈNE DU MILIEU

- 13.- Traitement du manganèse à la station d'eau potable de Saint-Joseph-du-Lac/autorisation
- 14.- Remplacement de deux (2) puits d'alimentation de la station d'eau potable/ autorisation de paiement

SÉCURITÉ

- 15.- Achat d'appareils respiratoires autonomes pour le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité de Pointe-Calumet/autorisation de paiement
- 16.- Bell Mobilité Inc./contrat de services de communications radio/ autorisation de signature
- 17.- Entente intermunicipale relative à l'accès du réseau RSP25 («P25») de la Municipalité de Pointe-Calumet pour le système de radiocommunication mobile P25/autorisation de signature
- 18.- Rapport annuel 2018/Service de Sécurité Incendie/adoption
- 19.- Bilan du rapport d'activités 2018 de la MRC de Deux-Montagnes/grille d'évaluation des actions liées au schéma SSI/adoption

- 20.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 21.- Communication de la mairesse
- 22.- Communication des conseillers
- 23.- Période de questions
- 24.- Levée de la séance

19-04-050 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-051 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2019

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 12 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-052 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2019

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mars 2019 au montant de 42 903,43 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mars 2019 au montant de 330 288,82 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 489-01-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 489-18
POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR
L'ANNÉE 2019

19-04-053

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, il y a eu avis de motion et présentation du projet de règlement 489-01-19 amendant le règlement 489-18 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2019;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le règlement 489-01-19 amendant le règlement 489-18 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 489-01-19

AMENDANT LE RÈGLEMENT 489-18 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE
TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est régie par le Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a besoin d'imposer les taxes nécessaires pour l'année 2019, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour ladite année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'annexe « A » afin d'y inclure la tarification de la vidange des fosses septiques;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour la présentation de ce règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 12 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: L'annexe « A » est modifiée afin d'y inclure la tarification de la vidange des fosses septiques, comme suit :

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Mesurage de l'écume ou de la boue d'une fosse septique sans service de vidange	79,00
Mesurage de l'écume ou de la boue d'une fosse septique avec service de vidange	39,50
Vidange obligatoire ou supplémentaire pour fosse reliée à un bâtiment non résidentiel	129,00
Vidange d'urgence pour fosse reliée à un bâtiment non résidentiel	193,00
Vidange obligatoire ou supplémentaire pour fosse reliée à un bâtiment résidentiel	129,00
Vidange obligatoire ou supplémentaire pour puisard/fosse de rétention/fosse inconnue	193,00
Vidange d'urgence reliée à un bâtiment résidentiel	204,00
Visite sans service rendu	68,00
Volume pompé par fosse excédentaire à 1050 gallons (\$/gallon)	0,45
Vidange d'une fosse située au-delà de 30 mètres du camion utilisé (\$ pour chaque section de 7,5 mètres supplémentaires)	23,00

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SONIA FONTAINE, Mairesse

CHANTAL PILON, Directrice générale

19-04-054

VENTE POUR TAXES 2019/ADJUDICATION D'IMMEUBLES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication, en faveur de la Municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes et, par conséquent, mandate Mme Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière, à représenter la Municipalité lors de cette vente qui aura lieu le 9 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES 2019 À 2023/
AUTORISATION DE SIGNATURE

19-04-055 Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de travail des employés cadres pour les années 2019 à 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-056 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION
LOCALE 3334/CONVENTION DE TRAVAIL 2019 À 2023/AUTORISATION
DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la convention de travail des employés cols bleus et cols blancs, de la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, pour les années 2019 à 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-057 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION
LOCALE 3334/ENTENTE #2019-01/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente #2019-01 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-058 CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
POINTE-CALUMET/APPEL DE PRIX/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel de prix pour le service de contrôle animalier, sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue provient de la firme Patrouille Canine Alexandre Roy Enr.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Patrouille Canine Alexandre Roy Enr., s'est avérée conforme;

041

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la soumission de la firme Patrouille Canine Alexandre Roy Enr., pour le service de contrôle animalier, pour l'année 2019, sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit adoptée, pour une durée de douze (12) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-059

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LA SABLIÈRE DE POINTE-CALUMET/AIDE FINANCIÈRE ET MANDATAIRE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le Conseil municipal dépose au Ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du Ministère de la Culture et des Communications;

DE DÉSIGNER Madame Brigitte Lessard, directrice de la bibliothèque La Sablière, en tant que personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Pointe-Calumet à financer la totalité du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-060

ÉCOLE DES PERSÉIDES/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'UNE aide financière au montant de 200 \$ soit octroyée à l'École des Perséides, dans le cadre du mois des cubes d'énergie, afin d'offrir des bouteilles d'eau ainsi que des collations aux élèves, lors d'une course organisée par l'équipe des enseignants de l'École des Perséides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-061

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-71-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE P-1 217

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-71-19 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement 308-71-19 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone P-1 217, soit adopté sans changement;

QUE l'avis public du règlement numéro 308-71-19 soit affiché sur le territoire de la Municipalité, aux endroits habituels, et publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 308-71-19

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE
MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE P-1 217

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a adopté le 12 août 1991, le règlement de zonage 308-91 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. Deux-Montagnes en date du 28 août 1991;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle date de 1991 et que des modifications doivent être effectuées;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent projet de règlement a été donné conformément à la Loi, le 12 février 2019;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 12 février 2019;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue conformément à la Loi le 5 mars 2019;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le 12 mars 2019;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'annexe A-5 « Grille des usages et normes » du règlement de zonage numéro 308-91, est modifiée pour la zone P-1 217, de la façon suivante :

- En ajoutant le symbole « ■ » vis-à-vis le titre : USAGE COMMUNAUTAIRE – 2 voisinage;
- En remplaçant le chiffre 1 m de la marge avant minimale, par le chiffre 4.5 m;

Cette modification est illustrée à la grille jointe en annexe. Cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 308-91 qu'il modifie.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale

19-04-062

TRAITEMENT DU MANGANÈSE À LA STATION D'EAU POTABLE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/AUTORISATION

ATTENDU QU'une entente relative à la construction, l'entretien, l'exploitation et l'opération d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable, a été signée le 4 septembre 2003, entre les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet;

ATTENDU QUE selon cette entente, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, qui est propriétaire de ces ouvrages, nous fournit le service en eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a recensé des problématiques importantes découlant de la présence de manganèse, puisé à la station d'eau potable, et qui par le fait même, est transporté dans nos réseaux de distribution respectifs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a effectué des essais pilotes concluants et favorables par filtration biologique (Mangazur), relativement au rabattement du manganèse à l'eau brute;

ATTENDU QUE les deux municipalités ont pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE les deux municipalités désirent présenter une demande d'aide financière commune auprès du ministère des Affaires municipales et Habitation, et ce, pour le projet de traitement de manganèse à la station d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil de la Municipalité de Pointe-Calumet autorise la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à présenter une demande d'aide financière commune dans le cadre du Volet 1 du PRIMEAU, au ministère des Affaires municipales et Habitation, relativement au projet de traitement du manganèse à la station d'eau potable;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage à payer sa juste part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet autorise la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des différents ministères afin de mettre en place un système de traitement du manganèse;

QUE la présente soit transmise à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-063 REMPLACEMENT DE DEUX (2) PUIITS D'ALIMENTATION DE LA STATION D'EAU POTABLE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement final au montant de 124 147,93 \$, à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, dans le cadre du remplacement de deux (2) puits d'alimentation en eau potable.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 475-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-064 ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 104 342,29 \$ (taxes incluses) à la firme Aréo-feu, pour l'achat d'appareils respiratoires autonomes pour le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité de Pointe-Calumet.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 477-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-065 BELL MOBILITÉ INC./CONTRAT DE SERVICES DE COMMUNICATIONS RADIO/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat de services à intervenir avec l'entreprise Bell Mobilité Inc., et ce, pour une durée de 60 mois à partir de sa signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

045

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACCÈS DU RÉSEAU RSP25 («P25») DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET POUR LE SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION MOBILE P25/AUTORISATION DE SIGNATURE

19-04-066

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente intermunicipale relative à l'accès du réseau RSP25 («P25») de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour le système de radiocommunication mobile P25, et ce, avec les municipalités d'Oka et Saint-Placide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-067

RAPPORT ANNUEL 2018/SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 du Service de Sécurité Incendie de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-068

BILAN DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES/GRILLE D'ÉVALUATION DES ACTIONS LIÉES AU SCHEMA SSI/ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, il est demandé aux autorités locales d'adopter, par résolution, leur rapport d'activités considérant qu'elles sont aussi chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE dans les schémas de couverture de risques, il y a des mesures qui s'appliquent aux autorités locales et aux autorités régionales et, que de ce fait, le ministère veut s'assurer que les autorités locales soient vraiment au courant de leurs responsabilités relatives au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la Sécurité Incendie (DSI) demande les résolutions municipales pour le rapport annuel 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approuve le dépôt du bilan du rapport d'activités 2018 à la MRC de Deux-Montagnes, tel qu'inscrit à la grille d'évaluation des actions liées au schéma SSI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

19-04-069 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h21, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale